

## question bête sur la loi sur dialogue social du 4 MAI 2004

Par **petit coeur de belin**, le 25/11/2007 à 23:55

bonjour

j'ai un cas pratique:

l'action est faite en avril 2007

j'ai une convention de branche de 2000

et un accord d'entreprise de 2003

je ne pense pas que la loi de 2004 s'applique ni pour les conditions de validité ni pour les conflits de conventions.

ainsi, je pense appliquer l'ancienne législation

qu'en pensez-vous??

quand est-ce que la loi 2004 s'applique?????

merci pour votre aide.

aussi surprenant que cela puisse paraître, je n'arrive pas à trouver la réponse.

je trouve surprenant qu'on donne un cas pratique dans lequel on doit appliquer les règles d'avant la loi de 2004.

Par **petit coeur de belin**, le 27/11/2007 à 10:21

en principe la loi ne vaut que pour les conventions conclues postérieurement à la loi